

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2675(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Produits chimiques - classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges: modification, dans l'annexe VI, partie 3, des entrées concernant l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels; l'acide borique; le trioxyde de dibore; l'heptaoxyde de tétrabore et de disodium, hydrate; le tétraborate de disodium, anhydre; l'acide orthoborique, sel de sodium; le tétraborate de disodium, décahydrate et le tétraborate de disodium, pentahydrate</p> <p>Complétant 2007/0121(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques</p> <p>3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)</p> <p>4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2675(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/11883